

# TAXE D'APPRENTISSAGE

PLUS QUE JAMAIS,  
ENGAGEZ-VOUS À NOS CÔTÉS !



« La Faculté de droit poursuit sa politique tournée vers les entreprises et le monde professionnel.

La société évolue, l'enseignement supérieur aussi... Cette année encore, nous avons besoin de votre contribution.

Nous faire confiance pour le versement de votre taxe d'apprentissage, c'est investir dans la formation des talents de demain.

Je vous remercie par avance de votre précieux soutien. »

Jean-Christophe VIDELIN,  
Doyen de la Faculté de droit

FACULTÉ DE DROIT  
GRENOBLE / VALENCE

FACULTÉ DE  
DROIT   
Université Grenoble Alpes

UGA   
Université  
Grenoble Alpes



## NOUS SOUTENIR, C'EST...

- ▶ Investir dans la formation de vos futurs collaborateurs
- ▶ Participer à l'évolution de nos méthodes d'enseignement : transformations pédagogiques, pratiques innovantes, hybridation de certains enseignements
- ▶ Partager nos valeurs et nos principes d'action : éthique et intégrité des parties prenantes, égalité hommes/femmes, accès à l'éducation pour tous, prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux, économiques
- ▶ Devenir acteur du développement de la Faculté de droit
- ▶ Contribuer au déploiement des formations en alternance

## NOTRE ENGAGEMENT, C'EST...

- ▶ Développer la professionnalisation au cœur de la formation
  - > Organisation d'évènements de professionnalisation : stage dating, forum des métiers, conférences métiers, tables rondes...
  - > Approfondissement des synergies entre le monde professionnel et le monde académique : conventions de partenariats avec les acteurs du territoire, interventions des partenaires professionnels dans les formations, adaptation de nos programmes de formations aux besoins des professionnels
- ▶ Réinventer et accompagner la formation des jeunes talents
  - > Hybridation et modernisation des formations par le déploiement de nouveaux outils numériques : plateformes d'enseignement, forums en ligne, 100% distanciel
  - > Flexibilité de nouveaux projets pédagogiques : visioconférences avec des professionnels des métiers du droit
- ▶ Favoriser l'ouverture internationale
  - > Stage au sein d'entreprises et d'institutions à l'étranger
  - > Partenariats académiques internationaux

## EN CHIFFRES :



**2 sites**  
(Grenoble/Valence)



**4300 étudiants**  
dont des étudiants à besoins spécifiques (artistes ou sportifs de haut niveau, engagés, en situation de handicap)



**35 formations**  
(Licences, Masters, Diplômes d'Université, Préparations aux concours et examens), en formation initiale et continue, dont des formations en enseignement à distance, en alternance et à l'international



**200 intervenants professionnels**

**40 partenariats professionnels et académiques**

**1000 stages en entreprise/an**



**145 étudiants en mobilité entrante et sortante/an**

**47 conventions avec des Universités étrangères**



## INVESTISSEMENTS ET PROJETS FINANCÉS :

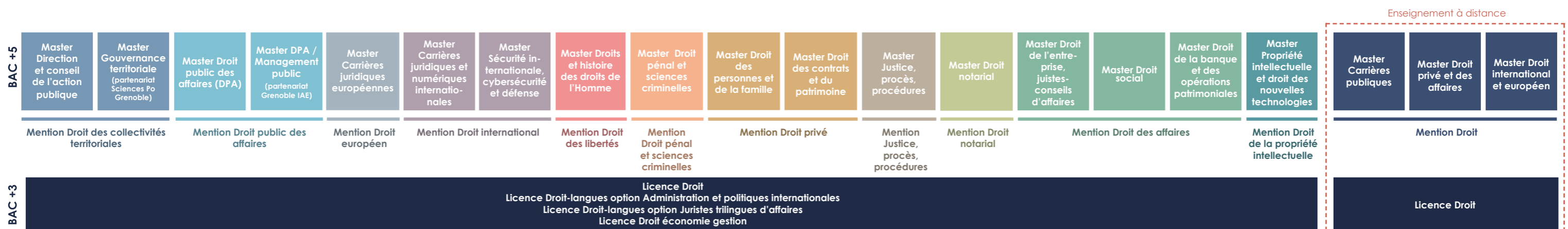
- ▶ Acquisition de matériels informatiques
- ▶ Fonds documentaire : ressources pédagogiques numériques et abonnements
- ▶ Visites d'entreprises du territoire
- ▶ Voyages pédagogiques : immersion dans les institutions juridiques, participation à des concours de plaidoirie...
- ▶ Cérémonie de remise de diplômes

## LA FACULTÉ DE DROIT À GRENOBLE & VALENCE : DES FORMATIONS QUI RÉPONDENT À VOS MÉTIERS !



▶ **NOUVEAUTÉ RENTRÉE 2023** : Ouverture de 2 nouveaux Masters en alternance, « Droit social » & « Droit de l'entreprises, juristes-conseils d'affaires »

▶ **AUTRES FORMATIONS** : La Faculté de droit propose 7 Diplômes d'Université offrant des spécialisations supplémentaires, par exemple, dans les domaines du droit de l'environnement ou de la criminologie



# COMMENT NOUS SOUTENIR EN 2023 ?

En 2023, les modalités de versement de la taxe d'apprentissage changent !

Ces changements vont considérablement simplifier le versement de votre solde de la taxe d'apprentissage.

## CALENDRIER DE VERSEMENT du solde de la taxe d'apprentissage (0.09% de votre MS N-1)

**Avril 2023** : déclaration des éléments comptables de la masse salariale 2022 via la DSN

**5 Mai 2023** : collecte du solde de la taxe d'apprentissage (employeurs + de 50 salariés)

**15 mai 2023** : collecte du solde de la taxe d'apprentissage (employeurs - de 50 salariés)

## MODALITÉS DE VERSEMENT

Vous affectez votre solde de la taxe d'apprentissage aux établissements de votre choix via la plateforme **SOLTÉA**, développée par la Caisse des dépôts et Consignations (CDC) :

- ▶ **Étape 1** : Munissez-vous de vos identifiants, via Net-entreprises, pour accéder à la plateforme SOLTÉA
- ▶ **Étape 2** : Attribuez tout ou partie de votre solde TA aux formations de la Faculté de droit de Grenoble et/ou Valence en renseignant notre numéro UAI : 0381987D pour le site de Grenoble / 0261320U pour le site de Valence, **à partir du 25 mai 2023**
- ▶ **Étape 3** : Répartissez le montant de votre solde TA en pourcentage
- ▶ **Étape 4** : Informez-nous de votre soutien en flashant le QR code ci-dessous :



## NOUS COMPTONS SUR VOTRE SOUTIEN !

### CODES UAI FACULTÉ DE DROIT :

Site de Grenoble : 0381987D

Site de Valence : 0261320U

### CONTACT

droit-taxeapprentissage@univ-grenoble-alpes.fr

Fatima GOUESLAIN : 04 76 74 32 37